



Mairie
31860 Labarthe-sur-Lèze

REGLEMENT INTERIEUR

L'adhésion à l'association implique la lecture et l'acceptation du présent règlement pour l'adhérent et pour les responsables de l'adhérent mineur.

L'inscription ne sera validée que sur présentation d'un DOSSIER COMPLET et la totalité du paiement de la cotisation

- * pour tout dossier incomplet, l'inscription sera sur liste d'attente
- * pas de participation au cours si l'inscription n'est pas validée.
- * l'association applique un tarif famille (pour les inscrits ayant la même adresse postale)
- * l'association délivre systématiquement des attestations de paiement par e-mail via AssoConnect et une carte d'adhérent susceptible d'être demandée de façon aléatoire.
- * l'association applique un tarif dégressif au trimestre (tout trimestre entamé sera dû totalement).

Particularité des cours dits d'essai : Toute personne a droit à 2 cours d'essai. Elle devra remplir un dossier d'inscription qui lui sera rendu si elle n'adhère pas.

DISPOSITIONS A RESPECTER POUR LES ADHERENTS :

* **MINEURS** : les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'Animateur avant de laisser leur enfant dans la salle. **A l'issue de la séance, ils entreront dans la salle pour venir chercher le Mineur.**

Gym Forme se dégage de toute responsabilité si l'enfant n'est pas accompagné à son entrée et à la sortie de sa séance.

Les pratiquants Mineurs auront une tenue et des chaussures de sport adaptées à l'activité, leur bouteille d'eau nominative et pour les GRS, leur équipement nominatif précisé au moment de l'inscription.

Pour les filles, les cheveux longs seront impérativement attachés.

Pour les 3 - 10 ans prévoir dans le sac une pochette de mouchoirs en papier. Pas de chewing-gum.

Pour les Ados, les portables devront être déposés à l'entrée du cours et **éteints**.

En cas de non-respect des consignes, l'animatrice peut ponctuellement écarter le jeune Mineur de son activité.

- **Présences** : chaque mineur validera sa présence auprès de l'Animatrice au moment de l'appel.

- **Absences** : prévenir l'association en cas d'absence prolongée. En cas d'abandon de l'activité, avertir les dirigeants de l'association afin que toute place libérée soit proposée à un Mineur inscrit en liste d'attente.

* **Les Parents** ne sont pas autorisés à rester dans la salle durant le cours, ils respecteront les horaires de début et de fin de cours. **Aucun enfant ne pourra quitter la salle, non accompagné de l'Adulte responsable de sa sortie.**

* **les Mineurs de plus de 16 ans** peuvent participer aux cours des Adultes sur présentation d'un certificat médical et d'une autorisation parentale (le pratiquant mineur sera exempté d'exercices avec charge).

* **ADULTES** : arriver avant l'heure du cours. Lorsque le cours aura débuté, Prévenir l'Animatrice en cas de départ avant la fin de l'heure du cours.

Porter une tenue et des chaussures adaptées à l'activité, utiliser son portable de façon modérée, avoir sa bouteille d'eau et son équipement (tapis, et si besoin son repose-tête). A la fin du cours, chaque pratiquant rangera tout le petit matériel qu'il aura utilisé. **Pas de bavardages durant le cours.**

Attention : l'association ne rembourse aucune cotisation sauf exception. En cas d'incapacité temporaire ou définitive, prendre contact avec les dirigeants

Pertes d'objets et vols : l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou disparition d'objets personnels et d'objets de valeur.

Règlement intérieur Révision juin 2025